

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA CULTURE

---

**Arrêté n° 14 portant classement au titre des monuments historiques  
de la poudrière située à Vergeroux (Charente-Maritime).**

---

**La ministre de la Culture,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n°2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la Culture,

Vu l'arrêté en date du 2 octobre 2015 portant inscription en totalité, de la poudrière avec son mur d'enceinte, à Vergeroux (Charente-Maritime),

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites en date du 30 juin 2015,

Vu l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en sa séance du 8 décembre 2022,

Vu la délibération du conseil municipal portant adhésion au classement de la commune de Vergeroux, propriétaire, en date du 16 mars 2021,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de la poudrière de Vergeroux (Charente-Maritime) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt public, en raison de la grande rareté de cet ouvrage militaire édifié sur un modèle mis au point en 1878, de l'authenticité de ses dispositifs intérieurs et extérieurs conservés, et de son lien indissociable avec l'histoire de la flotte du Ponant et de l'arsenal de Rochefort,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est classée au titre des monuments historiques, en totalité, la poudrière, avec son mur d'enceinte, située à Vergeroux (Charente-Maritime), sur la parcelle n° 12 d'une contenance de 91a 60ca, figurant au cadastre de la commune section AD, telle que figurée en rouge et en rose sur le plan annexé au présent arrêté, et appartenant à la commune de Vergeroux (Charente-Maritime), identifiée sous le n° SIREN : 211 704 630, par acte administratif du 24 janvier 2006 passé en l'hôtel de la Préfecture de La Rochelle (Charente-Maritime), publié et enregistré au service de la publicité foncière de La Rochelle (Charente-Maritime) le 3 mars 2006, volume 2006P n° 901.

**Article 2 :** Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques en date du 2 octobre 2015 susvisé.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 4 :** Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble classé et au bulletin officiel du ministère de la Culture.

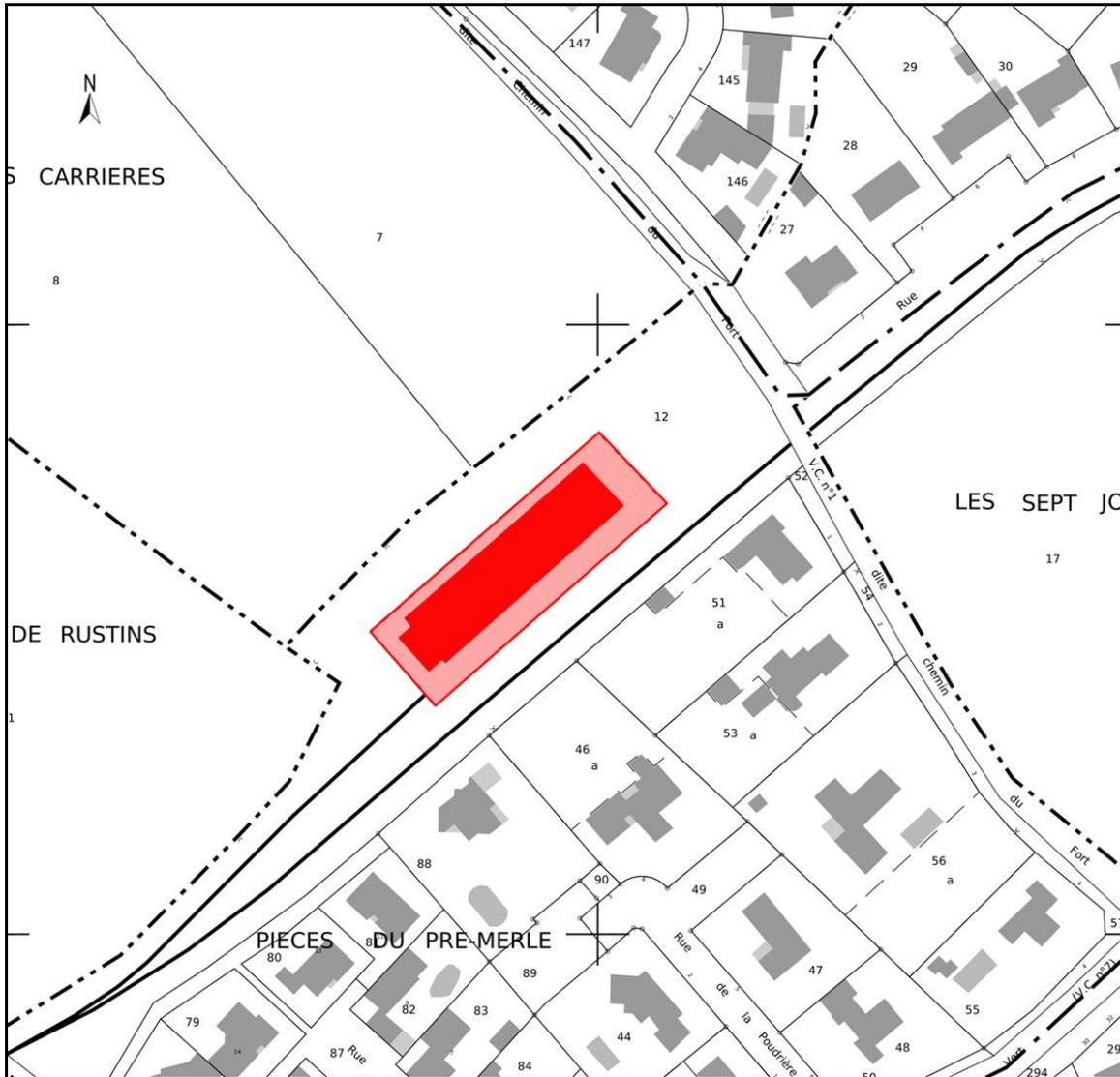
Fait à Paris, le 22 juin 2023

Pour la ministre et par délégation  
La sous-directrice des monuments historiques  
et des sites patrimoniaux



Isabelle CHAVE

**Plan annexé à l'arrêté n° 14 en date du 22 juin 2023 portant classement au titre des monuments historiques de la poudrière située à Vergeroux (Charente-Maritime)**



Pour la ministre et par délégation  
La sous-directrice des monuments historiques  
et des sites patrimoniaux

Isabelle CHAVE